



Le Quotidien

Statistique Canada

Le mardi 28 mars 2006

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est

Communiqués

Services communautaires et placement sous garde des jeunes, 2003-2004	2
Durant l'année qui a suivi l'entrée en vigueur, le 1er avril 2003, de la <i>Loi sur le système de justice pénale</i> , le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été admis à un type quelconque de placement sous garde a fléchi de presque la moitié.	
Commerce international des services de la culture, 2003	5
En 2003, les exportations de services de la culture du Canada ont chuté pour la première fois en sept ans, à la suite d'un affaiblissement de la demande extérieure à l'égard de nos services dans l'industrie de la production cinématographique et vidéo et dans le domaine de la publicité.	
Étude : Le commerce de marchandises du Canada avec l'Union européenne, 1995 à 2004	8
Assurance-emploi, janvier 2006	8
La population canadienne, quatrième trimestre de 2005	10
Restaurants, traiteurs et tavernes, janvier 2006	11
Nouveaux produits	13



Communiqués

Services communautaires et placement sous garde des jeunes 2003-2004

Durant l'année qui a suivi l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2003, de la *Loi sur le système de justice pénale* (LSJPA), le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été admis à un type quelconque de placement sous garde a fléchi de presque la moitié.

Dans l'ensemble, au cours de l'exercice 2003-2004, on a dénombré environ 17 100 admissions en détention, nombre très inférieur aux 22 700 admissions enregistrées l'année précédente.

Nombre d'admissions de jeunes en détention

	2002-2003	2003-2004	2002-2003 à 2003-2004 var. en %
	total des admissions		
Total des placements sous garde	22 743	17 113	-25
Détention provisoire	14 387	12 462	-13
Détention après condamnation	8 356	4 651	-44
Garde en milieu fermé	4 335	2 483	-43
Garde en milieu ouvert	4 021	2 168	-46

Note: Exclut les données du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et sur les jeunes de 12 à 15 ans de l'Ontario.

Parmi les 17 100 jeunes admis en détention, 4 700 ont été condamnés, nombre en baisse de 44 %. (Les admissions en milieu ouvert et fermé ont affiché des diminutions similaires.) Les autres jeunes, soit 12 500, ont été admis en détention provisoire, nombre en recul de 13 %.

L'une des inquiétudes liées à la *Loi sur les jeunes contrevenants*, qui était en vigueur avant la LSJPA, touchait au recours excessif au placement sous garde. Un objectif clé de la LSJPA était de réduire le recours à la garde. La LSJPA ne recommande pas le placement sous garde pour les jeunes à moins qu'ils n'aient commis une infraction avec violence grave, qu'ils ne se soient pas conformés aux conditions d'une peine non privative de liberté, qu'ils n'aient commis un acte criminel pour lequel un adulte serait passible d'une peine d'incarcération de plus de deux ans et que leurs antécédents montrent plusieurs déclarations de culpabilité, ou encore dans des circonstances exceptionnelles où les jeunes ont commis un acte criminel et qu'une peine non privative de liberté ne serait pas conforme à l'objet et aux principes de la détermination de la peine énoncés dans la *Loi*.

Note aux lecteurs

Le présent communiqué est fondé sur le Juristat annuel «Services communautaires et placement sous garde des jeunes au Canada», qui renferme des données sur les caractéristiques de la population correctionnelle des jeunes et la prestation des services correctionnels.

Les données du présent rapport représentent la première année complète d'activités des services correctionnels touchant les jeunes en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003.

Le présent Juristat comprend un examen du nombre d'admissions annuelles dans les établissements correctionnels ou d'inscriptions aux programmes de surveillance dans la collectivité. L'Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes sert à recueillir des données sur les admissions et les libérations des jeunes en ce qui a trait au placement sous garde et à la probation.

Des données sur les admissions sont recueillies lorsqu'une personne est admise dans un établissement de détention ou qu'elle s'inscrit à un programme de surveillance dans la collectivité. Ces données mesurent l'évolution du nombre de cas dont sont chargés les organismes correctionnels au fil du temps. Toutefois, elles n'indiquent pas le nombre de personnes, car la même personne peut figurer plusieurs fois dans les comptes annuels d'admissions.

Les détails sur les comptes moyens de jeunes en détention après condamnation, en détention provisoire et en probation ont été présentés dans Le Quotidien du 1^{er} décembre 2005.

La LSJPA prévoit l'utilisation accrue de solutions de rechange communautaires, qui sont axées sur la réadaptation. En outre, la LSJPA exige que les adolescents condamnés à un placement sous garde purgent le dernier tiers de la majorité des peines de détention sous surveillance dans la collectivité.

La LSJPA a aussi introduit de nouvelles peines pour adolescents, telles que les ordonnances différées de placement sous garde et de surveillance et les programmes d'assistance et de surveillance intensives, qui sont exécutés dans collectivité.

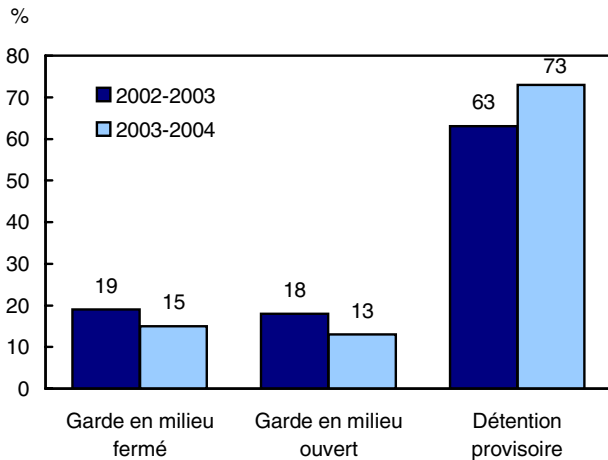
Les trois quarts des admissions en détention sont en détention provisoire

Les cas de détention provisoire ont représenté près des trois quarts (73 %) de toutes les admissions en détention en 2003-2004. La baisse des admissions en détention provisoire par rapport à l'exercice précédent était relativement faible comparativement à celle des cas de détention après condamnation.

Par conséquent, la part que représentent les admissions en détention provisoire dans l'ensemble des

placements sous garde s'est accrue. En 2002-2003, la détention provisoire représentait 63 % de toutes les admissions en détention.

En 2003-2004, les trois quarts des admissions en détention sont en détention provisoire



Note : Exclut les données du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et sur les jeunes de 12 à 15 ans de l'Ontario.

En 2003-2004, un peu plus de la moitié (52 %) des jeunes libérés de la détention provisoire l'ont été au cours de la première semaine, tandis que 26 % ont été libérés entre une semaine et un mois suivant la libération.

Seulement 20 % des jeunes libérés de la détention provisoire y ont passé plus d'un mois. En comparaison, près des deux tiers des adolescents libérés de la détention après condamnation y ont passé plus d'un mois.

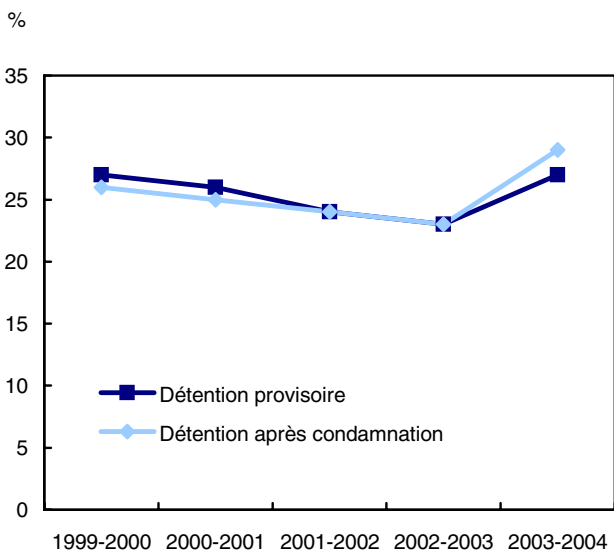
La proportion de jeunes Autochtones admis en détention s'accroît

En reconnaissance de l'importante proportion de jeunes Autochtones sous garde, la LSJPA met en lumière les besoins de ces jeunes. La Loi renferme des considérations particulières touchant les cas où le système de justice prend en charge ces jeunes.

En 2003-2004, environ 1 000 jeunes Autochtones ont été admis en détention après condamnation, nombre en baisse par rapport aux 1 500 admissions observées en 2002-2003. Les jeunes Autochtones ont représenté 29 % des admissions en 2003-2004, proportion en hausse par rapport aux 22 % enregistrés en 2002-2003. (Les jeunes Autochtones constituaient environ 5 % de la population des jeunes de 12 à 17 ans.)

La proportion de jeunes Autochtones admis en détention après condamnation était en baisse avant l'entrée en vigueur de la LSJPA. Toutefois, en raison de la diminution plus importante du nombre d'admissions en détention après condamnation de jeunes Non-Autochtones par rapport à celle des admissions de jeunes Autochtones, il s'est produit une hausse de la proportion des jeunes Autochtones admis en détention après condamnation au cours de l'année qui a suivi la promulgation de la LSJPA.

En 2003-2004, la proportion de jeunes adolescentes admises en détention affiche un recul



Note : Exclut les données de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de la Saskatchewan, du Nunavut et sur les jeunes de 12 à 15 ans de l'Ontario.

La situation a été similaire en ce qui a trait à la détention provisoire. Avant l'entrée en vigueur de la LSJPA, la proportion de jeunes Autochtones admis en détention provisoire se résorbait graduellement. Toutefois, en 2003-2004, on a constaté un accroissement de cette proportion, qui est passée de 23 % en 2002-2003 à 27 % en 2003-2004.

En 2003-2004, 3 000 jeunes Autochtones ont été admis en détention provisoire, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Parmi les facteurs qui auraient pu avoir contribué à la plus grande proportion d'admissions de jeunes Autochtones en détention sont inclus leur nombre disproportionné de contacts réitérés avec le système correctionnel ainsi que le plus grand nombre de facteurs

de risque affichés par ces jeunes comparativement aux jeunes Non-Autochtones.

La proportion d'adolescentes admises en détention est en recul

Avant l'entrée en vigueur de la LSJPA, la proportion d'adolescentes de 12 à 17 ans admises en détention augmentait progressivement comparativement à la proportion d'adolescents. Toutefois, cette tendance s'est inversée à la suite de l'adoption de la nouvelle Loi.

En 2002-2003, environ 20 % des jeunes admis en détention étaient des adolescentes, mais ce taux a chuté à 13 % en 2003-2004.

En général, les adolescentes ont tendance à être incarcérées pour des infractions moins graves, et conformément aux pratiques de détermination de la peine de la LSJPA, cette tendance pourrait entraîner la déjudiciarisation de ces jeunes filles.

La proportion d'adolescentes admises en détention provisoire a aussi marqué un repli, chutant de 20 % en 2002-2003 à 18 % en 2003-2004. Cette baisse pourrait aussi être attribuable aux infractions moins graves commises par ces dernières, car la détention provisoire n'est pas recommandée pour les infractions moins graves.

Les admissions en probation diminuent aussi

Les admissions en probation ont fluctué, se chiffrant à environ 23 000 entre 1999-2000 et 2002-2003. Après l'entrée en vigueur de la LSJPA, toutefois, les admissions en probation ont chuté de 34 % pour se situer à environ 15 000.

Ce repli n'a cependant pas été uniforme dans tous les secteurs de compétence. Il a fluctué d'une baisse de 4 % à l'Île-du-Prince-Édouard à un recul de 52 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Nouvelles peines purgées dans la collectivité en vertu de la LSJPA

La LSJPA a introduit un nombre de nouvelles peines qui mettent l'accent sur la surveillance dans

la collectivité, incluant les ordonnances différées de placement sous garde et de surveillance et les programmes d'assistance et de surveillance intensives (PASI). De plus, la majorité des peines privatives de liberté sont accompagnées d'une période de surveillance dans la collectivité. En 2003-2004, on a dénombré environ 3 900 inscriptions à ces programmes.

Les ordonnances différées de placement sous garde et de surveillance permettent aux jeunes de purger leur peine de détention dans la collectivité selon certaines conditions strictes. Il y a eu environ 1 100 inscriptions à ces programmes en 2003-2004.

Les PASI, programmes facultatifs dans les secteurs de compétence, assurent un suivi et un soutien plus étroits que les programmes de probation traditionnels. Dans les quatre secteurs de compétence qui ont mis en oeuvre un PASI et qui ont déclaré des données sur ces programmes, on a dénombré environ 100 inscriptions.

Enfin, la plupart des peines de garde comportent une période de surveillance dans la collectivité au cours du dernier tiers. Ainsi, on a relevé 2 700 admissions sous surveillance communautaire dans le cadre de ces peines.

Le *Juristat* «Services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2003-2004», vol. 26, n^o 2 (85-002-XIF, 9 \$ / 75 \$; 85-002-XPF, 11 \$ / 100 \$) est maintenant en vente. Voir *Pour commander les produits*.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 251-0009 à 251-0017.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 3323.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec le Service à la clientèle au (613) 951-9023 ou composez sans frais le 1 800 387-2231, Centre canadien de la statistique juridique. ■

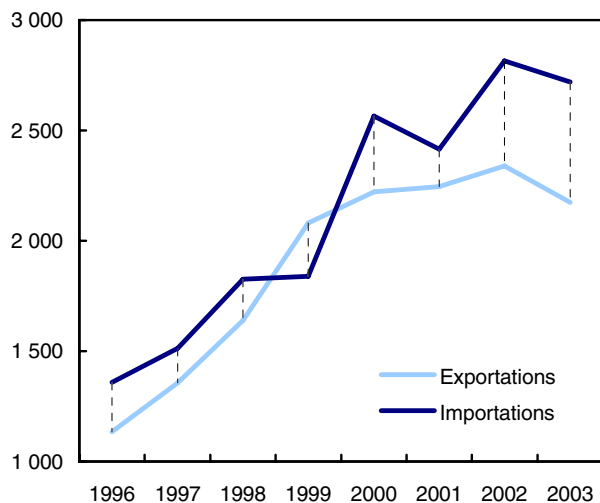
Commerce international des services de la culture

2003

En 2003, les exportations de services de la culture du Canada ont chuté pour la première fois en sept ans, à la suite d'un affaiblissement de la demande extérieure à l'égard de nos services dans l'industrie de la production cinématographique et vidéo et dans le domaine de la publicité.

Le déficit du commerce international des services de la culture atteint un sommet

En millions de dollars



Parallèlement, les importations de services de la culture ont diminué à un rythme légèrement plus lent. Le déficit commercial en matière de services de la culture a grimpé de 476,9 millions de dollars pour atteindre 545,4 millions de dollars, ce qui en fait le déficit le plus important depuis que Statistique Canada a commencé à compiler des données sur les services de la culture en 1996.

Les sociétés canadiennes ont exporté un peu plus de 2,1 milliards de dollars de services en 2003, ce qui représente moins de 7 % que le sommet de plus de 2,3 milliards de dollars atteint l'année précédente. Les importations ont fléchi de 3,4 % pour se chiffrer à un peu plus de 2,7 milliards de dollars.

La baisse des exportations totales s'explique principalement par l'affaiblissement de la demande de services canadiens de production cinématographique et vidéo.

Note aux lecteurs

Les présentes estimations portent sur les services de la culture, qui englobent des produits incorporels comme les services de production de films et de postproduction, la radiodiffusion, les prestations artistiques en direct, les activités culturelles telles que les expositions de musée, les services de publication et d'enregistrement sonore, ainsi que les paiements ou recettes de droits d'auteur et les redevances de marque de commerce, et certains services de publicité, d'information et d'architecture.

Les biens de la culture, qui constituent des produits concrets, comme les livres, les disques compacts, les films et les peintures, ne sont pas inclus dans les présentes estimations, même si les paiements de redevances associés à la vente finale de certains envois de produits de la culture sont compris dans la valeur des biens.

Les estimations des services de la culture sont basées sur le Cadre canadien pour les statistiques culturelles. Le cadre définit la portée des services de la culture, y incluant les services de demande finale (comme la rédaction et la conception), les droits de propriété intellectuelle liés aux produits de la culture (comme le droit d'auteur) et les services relatifs au contenu (services de contribution intermédiaires qui enrichissent ou modifient le contenu d'un bien ou d'un service de la culture de demande finale). Les services relatifs au contenu comprennent, par exemple, la conception graphique d'une couverture de livre et la réalisation d'un film. Contrairement aux biens, les services ne constituent pas des entités distinctes auxquelles on peut établir des droits de propriété. On ne peut pas en faire le commerce séparément de leur production.

Les données proviennent des estimations de la Division de la balance des paiements de Statistique Canada. Les catégories de services de la culture tirées du Cadre canadien pour les statistiques culturelles ne sont pas nécessairement compatibles avec les catégories de services commerciaux de la Balance des paiements. Les estimations sont exprimées en dollars courants.

Le financement du projet est assuré par le ministère du Patrimoine canadien.

Exportations : La majorité des revenus proviennent de l'industrie du film et de la vidéo

Un certain nombre de facteurs ont freiné la demande de services canadiens de la culture en 2003, notamment l'affaiblissement du dollar américain par rapport à la monnaie canadienne et les perturbations intérieures telles que le SRAS, les inondations, les incendies et une panne d'électricité en Ontario. Les incidents intérieurs ont principalement eu une incidence sur la fourniture de services à des créateurs extérieurs, comme ceux offerts par les studios d'enregistrement sonore canadiens, le tournage en extérieurs ou les services de postproduction cinématographique et vidéo. Le Canada a, de plus, mais dans une moindre mesure, dû faire face à une concurrence accrue des nouveaux marchés en émergence en Chine et en Inde.

La baisse des exportations des services de la culture a suivi une période de croissance au rythme

annuel moyen de 13,2 % au cours des six années précédant 2003.

La demande extérieure de services a reculé dans trois domaines clés : l'industrie du film et de la vidéo, la publicité, ainsi que la rédaction et les oeuvres publiées.

La valeur des services de l'industrie du film et de la vidéo a diminué de 11,0 % pour atteindre à peine plus de 1,3 milliard de dollars, tandis que les exportations de services de publicité ont chuté de 30,0 % pour se chiffrer à 129,9 millions de dollars. Les exportations de travaux de rédaction et d'oeuvres publiées sont passées de 31,7 millions de dollars à 22,2 millions de dollars.

Les services de l'industrie du film et de la vidéo ont été à l'origine de 61,3 % de l'ensemble des revenus en 2003; ils ont été suivis de loin des services de publicité, qui ont représenté 6,0 %. La demande extérieure d'exportations canadiennes dans la catégorie des films et des vidéos a principalement touché les services de réalisation, de distribution et de postproduction au sein des industries cinématographiques et vidéo.

Les progressions au sein des exportations de services d'architecture et de conception ont partiellement contrebalancé ces baisses.

Importations : fluctuations de la croissance

La croissance des importations de services de la culture a fluctué depuis 1996, inscrivant un sommet en 2000, puis de nouveau en 2002.

La majeure partie du fléchissement des importations de 2003 est attribuable à deux catégories : les services d'architecture et de diffusion. Les importations de services d'architecture ont chuté de 67,5 % pour se chiffrer à 44,4 millions de dollars, tandis que la demande de services de diffusion importés, comme des émissions de radio et de télévision, a reculé de 14,8 %, atteignant 570,8 millions de dollars.

Par contre, les importations de services de rédaction et d'oeuvres publiées, comme la révision, la mise en page ou l'illustration, ont grimpé de 30,0 % pour passer à 45,6 millions de dollars, affichant ainsi le taux de croissance le plus important parmi toutes les catégories de services de la culture.

Les services de l'industrie du film et de la vidéo ont représenté la moitié de l'ensemble des importations. Les importations de ces services se sont accrues de 9,0 % pour se chiffrer à 1,3 milliard de dollars en 2003. Les importations de services de diffusion se sont classées au deuxième rang, représentant 21,0 % (ou 570,8 millions de dollars) des importations totales. Les services des arts d'interprétation ont constitué la troisième catégorie en importance.

Les États-Unis, un protagoniste clé au sein du commerce des services de la culture

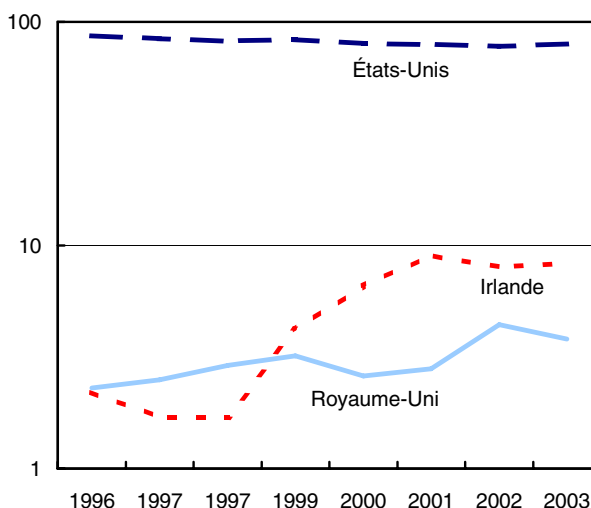
Les États-Unis demeurent toujours le principal partenaire commercial du Canada dans le domaine des services de la culture, même si le Royaume-Uni et l'Irlande ont réalisé des croissances marquées ces dernières années.

Les importations de services de la culture des États-Unis ont représenté 86,1 % des importations totales en 2003, tandis que les exportations au sud de la frontière ont représenté 71,5 % des exportations totales.

Les sociétés canadiennes ont exporté plus de 1,5 milliard de dollars de services de la culture aux États-Unis. Cependant, cette somme a été à l'origine d'une baisse de 4,6 % par rapport à 2002. Les services de l'industrie du film et de la vidéo ont représenté la moitié de l'ensemble des exportations, malgré une régression de la demande au cours des quatre dernières années.

Les États-Unis dominent le commerce international des services de la culture

Part en %



Le Canada a importé 2,3 milliards de dollars de services de la culture des États-Unis en 2003, en baisse de 1,5 % comparativement à l'année précédente. Les services de l'industrie du film et de la vidéo ont été à l'origine de près de la moitié des importations totales des services de la culture en provenance des États-Unis.

**Définitions, sources de données et méthodes :
numéro d'enquête 5045.**

Des tableaux de données détaillés et récapitulatifs sur le commerce des services de la culture, par types de service et par catégories du cadre culturel, ainsi que des tableaux croisés du commerce entre le Canada et certains pays et des blocs commerciaux en tableaux (87-213-XWF, gratuit) sont offerts en ligne. Il est également possible d'obtenir des

tableaux personnalisés sur demande, moyennant un recouvrement des coûts.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec le Service à la clientèle au (613) 951-7608 ou composez sans frais le 1 800 307-3382 (*cult.tourstats@statcan.ca*), Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation. Télécopieur : (613) 951-9040. ■

Étude : Le commerce de marchandises du Canada avec l'Union européenne 1995 à 2004

Les échanges bilatéraux entre le Canada et l'Union européenne (UE) ont représenté moins du dixième de tous nos échanges avec le monde en 2004, malgré les progressions considérables des exportations et des importations observées au cours de la décennie précédente, selon les résultats d'un nouveau rapport.

L'UE a représenté 8 % de tous nos échanges en 2004, ce qui constitue une proportion inchangée par rapport à 10 ans plus tôt.

Toutefois, au cours de cette période, les importations en provenance de l'UE ont augmenté deux fois plus vite que nos exportations. Pour cette raison, le déficit commercial du Canada avec l'UE a triplé, passant de près de 6,0 milliards de dollars en 1995 à 19,4 milliards de dollars en 2004, après avoir culminé à un sommet de 21,5 milliards de dollars enregistré en 2002.

Les exportations ont progressé à un taux annuel moyen de 3,5 %, tandis que les importations ont affiché un taux annuel moyen de 7,1 %. Le taux de croissance annuel des importations en provenance de l'UE n'a cédé la place qu'à la croissance explosive des importations canadiennes en provenance de la République populaire de Chine.

Les machines (principalement les moteurs d'aéronefs) ont représenté la principale importation du Canada en provenance de l'UE, leur valeur ayant atteint un sommet de 7,5 milliards de dollars en 2004. La proportion des importations totales canadiennes de machines en provenance de l'UE a augmenté pour passer de 11 % en 1995 à 13 % en 2004.

Toutefois, les importations canadiennes de produits pharmaceutiques en provenance de l'UE ont fait un bond au cours de la décennie, progressant de presque sept fois pour s'établir à 4,2 milliards de dollars en 2004. L'UE accapare près de la moitié de toutes les importations de produits pharmaceutiques du Canada.

La situation des exportations pour la décennie aurait été beaucoup moins reluisante sans l'essor des exportations canadiennes de diamants provenant des Territoires du Nord-Ouest.

Les exportations canadiennes de pierres et de métaux précieux ont crû, passant d'un peu moins de 200 millions de dollars en 1995 à un total impressionnant de 3,3 milliards de dollars en 2004, les diamants représentant la moitié de cette valeur.

À l'échelle provinciale, les exportations de la Nouvelle-Écosse vers l'UE ont représenté 11 % des

exportations totales de cette province en 2004, la part la plus élevée de toutes les provinces.

En ce qui concerne la valeur en dollars, toutefois, le Québec et l'Ontario ont été les principales sources d'exportations vers l'UE, celle-ci recevant plus de la moitié des exportations totales des deux provinces pour chacune des années de 1995 à 2004.

Les exportations de l'Ontario vers l'UE ont progressé d'un taux annuel de 6 % pendant la décennie, soit la croissance la plus élevée de toutes les provinces. Toutefois, il ne s'agit pas de la croissance la plus marquée au plan national puisque les exportations des Territoires du Nord-Ouest, en raison de l'essor du commerce de diamants, ont progressé d'un taux annuel de 26 %.

L'article intitulé «Commerce de marchandises entre le Canada et l'Union européenne : 1995 à 2004» (65-507-MIF2006006, gratuit) est maintenant offert en ligne dans la publication *Le commerce canadien en revue* (65-507-MIF, gratuite). Cliquez sur la page *Nos produits et services* et à *Parcourir les publications Internet*, choisissez *Gratuites* puis *Commerce*.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2201.

La publication *Le commerce canadien en revue*, publiée occasionnellement, présente des analyses et des études sur diverses questions commerciales qui intéressent le public ainsi que les économistes et les décideurs des secteurs public et privé.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Anne Couillard au (613) 951-6867, Division du commerce international. ■

Assurance-emploi

Janvier 2006 (données provisoires)

En janvier, le nombre estimatif, corrigé en fonction des variations saisonnières, de Canadiens ayant reçu des prestations ordinaires d'assurance-emploi a augmenté pour la première fois depuis août 2005, progressant de 1,2 % par rapport à décembre pour atteindre 499 710. Malgré cette augmentation, ce nombre est encore 4,8 % inférieur à celui de la même période l'année dernière.

Toutes les provinces à l'est du Manitoba ont affiché des augmentations en janvier, les plus importantes étant survenues au Nouveau-Brunswick (+2,9 %) et en Nouvelle-Écosse (+2,9 %). Le nombre de bénéficiaires ayant reçu des prestations ordinaires a crû de 2,3 % en

Ontario alors qu'il est demeuré relativement inchangé au Québec (+0,2 %).

Les prestations ordinaires versées en janvier ont totalisé 685,4 millions de dollars, tandis que le nombre de demandes initiales et renouvelées s'est établi à 231 350.

Statistiques sur l'assurance-emploi

	Jan. 2006	Déc. 2005	Jan. 2005	Déc. 2005	Jan. 2005
			à		à
			jan. 2006		jan. 2006
	données désaisonnalisées				
	var. en %				
Bénéficiaires ordinaires	499 710 ^P	493 700 ^r	525 180	1,2	-4,8
Montant versé de prestations ordinaires (en millions de dollars)	685,4 ^P	687,7 ^r	720,7	-0,3	-4,9
Demandes initiales et renouvelées reçues (en milliers)	231,4 ^P	236,0 ^r	238,6	-2,0	-3,1
	données non désaisonnalisées				
Ensemble des bénéficiaires (en milliers) ¹	946,3 ^P	812,7 ^P	980,4		
Bénéficiaires ordinaires (en milliers)	649,3 ^P	513,8 ^P	683,1		
Demandes initiales et renouvelées reçues (en milliers)	330,8	307,0	330,1		
Montant versé (en millions de dollars)	1 619,3	1 153,6	1 616,3		
	données cumulatives (janvier à janvier)				
			2006	2005	2005 à 2006
					var. en %
Demandes reçues (en milliers)			330,8	330,1	0,2
Montant versé (en millions de dollars)			1 619,3	1 616,3	0,2

^r Données révisées.

^P Données provisoires.

1. L'ensemble des bénéficiaires inclut tous les prestataires recevant des prestations de type ordinaire (par exemple, en raison d'un licenciement) ou des prestations spéciales (par exemple, pour cause de maladie). Ces bénéficiaires comprend toutes les personnes qui ont reçu des prestations pour la semaine de référence de l'Enquête sur la population active qui comprend habituellement le 15e jour du mois.

Nombre de bénéficiaires recevant des prestations ordinaires

	Janvier 2006 ^P	Décembre 2005	Janvier 2005
	à		à
	janvier 2006		janvier 2006
	données désaisonnalisées		
	var. en %		
Canada	499 710	1,2	-4,8
Terre-Neuve-et-Labrador	38 260	1,3	2,4
Île-du-Prince-Édouard	7 770	2,1	-1,9
Nouvelle-Écosse	28 970	2,9	-3,1
Nouveau-Brunswick	32 480	2,9	-5,3
Québec	173 880	0,2	-1,5
Ontario	130 910	2,3	0,4
Manitoba	11 170	-1,8	-10,4
Saskatchewan	9 670	-0,9	-17,1
Alberta	18 930	-1,8	-27,8
Colombie-Britannique	44 840	-1,6	-19,7
Yukon	890	1,1	0,0
Territoires du Nord-Ouest	770	-1,3	14,9
Nunavut	420	2,4	7,7

^P Données provisoires.

Note: Le nombre de bénéficiaires comprend toutes les personnes qui ont reçu des prestations ordinaires pour la semaine de référence de l'Enquête sur la population active qui comprend habituellement le 15e jour du mois.

Nota : Les données du programme des statistiques de l'assurance-emploi sont produites à partir de données administratives et peuvent de temps à autre subir l'effet de changements apportés à la Loi sur l'assurance-emploi ou aux procédures administratives. Le nombre de bénéficiaires représente toutes les personnes qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi durant la semaine du 15e au 21e jour de ce mois. Cela coïncide avec la semaine de référence de l'Enquête sur la population active. Les prestations ordinaires versées représentent le montant total d'argent perçu par les individus durant le mois.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 276-0001 à 276-0006, 276-0009, 276-0011, 276-0015 et 276-0016.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2604.

Les données de février sur l'assurance-emploi seront diffusées le 26 avril.

Pour obtenir des données ou des renseignements généraux, communiquez avec le Service à la clientèle au (613) 951-4090 ou composez sans frais le 1 866 873-8788 (travail@statcan.ca). Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Jacques Ouellet au (613) 951-4168, Division de la statistique du travail. ■

La population canadienne

Quatrième trimestre de 2005

La population albertaine a augmenté à un rythme plus de cinq fois supérieur à la croissance moyenne nationale au cours des trois derniers mois de 2005, alors qu'un nombre record de personnes en provenance des autres régions du Canada ont afflué vers cette province en plein essor.

La population provinciale a augmenté de 0,76 % au cours du quatrième trimestre, enregistrant un solde de la migration interprovinciale qui a représenté un peu plus des deux tiers de la croissance nette, celle-ci ayant été de loin supérieure à celle du pays dans son ensemble (+0,14 %).

Au 1^{er} janvier 2006, la population albertaine a été estimée à près de 3 306 400. En nombres absolus, l'accroissement de l'Alberta (+25 100) a été le plus élevé jamais atteint pour un quatrième trimestre. Ce n'est qu'au cours de la période de l'expansion pétrolière de 1979-1980 que l'on a pu mesurer une croissance semblable.

De cette progression de 25 100 personnes, on estime à 17 100 l'accroissement dû au solde de la migration interprovinciale, ce qui s'avère un sommet trimestriel inégalé.

Un tel pôle d'attraction ne peut qu'influencer la démographie des autres régions canadiennes. Ainsi, 7 des 13 provinces et territoires du pays ont connu un déclin démographique au cours du quatrième trimestre. Un tel nombre de régions déficitaires au cours d'un même trimestre n'a été mesuré que deux fois depuis 1971.

Outre l'Alberta, la Colombie-Britannique (+0,19 %) et le Nunavut (+0,37 %) sont les seules régions à avoir affiché un taux d'accroissement démographique supérieur à celui du pays. Le Québec (+0,09 %), l'Ontario (+0,08 %) et le Manitoba (+0,02 %) sont les autres régions dont la croissance de la population a été positive, quoiqu'inférieure à la moyenne nationale.

Les quatre provinces de l'Atlantique ont vu leur population décroître au cours du quatrième trimestre, tout comme la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

À l'échelle nationale, la population canadienne a atteint 32 422 900 personnes au 1^{er} janvier 2006, en hausse de 44 800. Il s'agit de la plus forte hausse pour un quatrième trimestre depuis 2001.

Cette progression s'explique en grande partie par une augmentation du nombre d'immigrants arrivant au pays. Le Canada a reçu 55 400 immigrants entre octobre et décembre, en hausse de 7 300 par rapport à la même période en 2004. Il s'agit de la plus forte hausse pour un quatrième trimestre depuis 2000, alors que 57 500 personnes étaient arrivées.

L'immigration internationale a augmenté dans presque toutes les régions du pays et a pu contribuer à diminuer l'effet de l'attraction albertaine dans certaines régions. Sans cet apport de l'étranger, le Manitoba aurait connu une diminution de sa population. De même, la croissance démographique de la Colombie-Britannique aurait été six fois moindre et celle du Québec aurait diminué de la moitié.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 051-0005, 051-0006, 051-0017, 051-0020, 051-0037, 051-0045 et 053-0001.

Définitions, sources de données et méthodes : numéros d'enquête, y compris ceux des enquêtes connexes, 3231, 3233 et 3601.

La publication *Statistiques démographiques trimestrielles*, vol.19, n^o 4 (91-002-XIF, 9 \$ / 27 \$) est maintenant en vente. Voir *Pour commander les produits*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec le Service à la clientèle au (613) 951-2320 (demographie@statcan.ca), Division de la démographie. Télécopieur (613) 951-2307. □

Population du Canada¹

	1 ^{er} octobre	1 ^{er} janvier	1 ^{er} octobre	1 ^{er} janvier	Octobre à décembre	
	2004 ^{PR}	2005 ^{PR}	2005 ^{PP}	2006 ^{PP}	2004	2005
					var. en %	
Canada	32 069 999	32 107 043	32 378 122	32 422 919	0,12	0,14
Terre-Neuve-et-Labrador	517 112	517 339	515 591	514 409	0,04	-0,23
Île-du-Prince-Édouard	137 762	137 771	138 278	138 157	0,01	-0,09
Nouvelle-Écosse	938 821	938 339	938 116	936 988	-0,05	-0,12
Nouveau-Brunswick	752 313	752 266	751 726	751 111	-0,01	-0,08
Québec	7 566 136	7 573 726	7 616 645	7 623 870	0,10	0,09
Ontario	12 454 171	12 462 445	12 589 823	12 599 364	0,07	0,08
Manitoba	1 173 358	1 174 959	1 178 109	1 178 348	0,14	0,02
Saskatchewan	995 351	994 687	992 995	990 930	-0,07	-0,21
Alberta	3 215 869	3 226 301	3 281 296	3 306 359	0,32	0,76
Colombie-Britannique	4 215 695	4 225 623	4 271 210	4 279 462	0,24	0,19
Yukon	30 791	30 862	31 235	31 150	0,23	-0,27
Territoires du Nord-Ouest	42 973	43 015	42 965	42 526	0,10	-1,02
Nunavut	29 647	29 710	30 133	30 245	0,21	0,37

PR Estimations postcensitaires mises à jour.

PP Estimations postcensitaires provisoires.

1. Ces estimations sont fondées sur les effectifs du Recensement de 2001 rajustés pour le sous-dénombrement net.

Restaurants, traiteurs et tavernes

Janvier 2006 (données provisoires)

Les ventes totales estimées de l'industrie des restaurants, des traiteurs et des tavernes se sont chiffrées à 2,9 milliards de dollars en janvier, en hausse de 7,2 % par rapport à janvier 2005 (données non désaisonnalisées et corrigées en fonction de l'inflation). Un hiver particulièrement doux et des conditions économiques favorables en janvier sont parmi les raisons qui expliquent ce résultat.

Les augmentations les plus importantes des ventes provinciales d'une année à l'autre ont été enregistrées en Saskatchewan (+11,9 %), en Alberta (+10,0 %) et au Québec (+9,2 %).

À l'échelle nationale, la hausse d'une année à l'autre des recettes a été attribuable aux progressions de la

valeur des ventes des restaurants à service restreint (+8,9 %) et à service complet (+8,4 %). Ces secteurs ont représenté 85 % des recettes de l'industrie en janvier.

Données stockées dans CANSIM : tableau 355-0001.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2419.

Pour plus de renseignements, pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, ou pour obtenir le rapport sur la nouvelle méthodologie de l'enquête, communiquez avec Alain Mbassegue au (613) 951-2011 (alain.mbassegue@statcan.ca), Division des industries de service. Télécopieur: (613) 951-6696. □

Recettes des services de restauration

	Janvier 2005 ^r	Décembre 2005 ^r	Janvier 2006 ^p	Janvier 2005 à janvier 2006
données non désaisonnalisées				
	en milliers de dollars			var. en %
Recettes totales des services de restauration	2 709 661	3 305 402	2 904 312	7,2
Restaurants à service complet	1 248 700	1 570 729	1 353 416	8,4
Restaurants à service restreint	1 036 305	1 225 412	1 128 461	8,9
Entrepreneurs en restauration	167 258	189 615	168 769	0,9
Traiteurs, cantines et comptoirs mobiles	51 229	84 759	54 565	6,5
Débites de boissons alcoolisées	206 170	234 887	199 102	-3,4
Recettes totales des provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador	30 736	42 253	31 970	4,0
Île-du-Prince-Édouard	9 687	10 996	9 993	3,2
Nouvelle-Écosse	57 996	74 694	62 334	7,5
Nouveau-Brunswick	49 501	61 417	53 299	7,7
Québec	558 851	700 802	610 374	9,2
Ontario	1 068 019	1 312 146	1 134 814	6,3
Manitoba	71 272	83 073	75 717	6,2
Saskatchewan	65 950	79 669	73 801	11,9
Alberta	334 967	409 903	368 622	10,0
Colombie-Britannique	454 274	522 004	475 112	4,6
Yukon	1 995	2 454	2 060	3,3
Territoires du Nord-Ouest	6 076	5 718	5 997	-1,3
Nunavut	337	274	221	-34,6

^r Données révisées.

^p Données provisoires.



Nouveaux produits

Le commerce canadien en revue : «Commerce de marchandises entre le Canada et l'Union européenne : 1995 à 2004», n° 06
Numéro au catalogue : 65-507-MIF2006006 (gratuit).

Juristat, vol. 26, n° 2
Numéro au catalogue : 85-002-XIF (9 \$/75 \$).

Juristat, vol. 26, n° 2
Numéro au catalogue : 85-002-XPF (11 \$/100 \$).

Commerce de services de la culture : Tableaux de données, 1996 à 2003
Numéro au catalogue : 87-213-XWF (gratuit).

Statistiques démographiques trimestrielles, octobre-décembre 2005, vol. 19, n° 4
Numéro au catalogue : 91-002-XIF (9 \$/27 \$).

Les prix sont en dollars canadiens et n'incluent pas les taxes de vente. Des frais de livraison supplémentaires s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada.

Les numéros au catalogue se terminant par : -XWF, -XIB ou -XIF représentent la version électronique offerte sur Internet, -XMB ou -XMF, la version microfiche, -XPB ou -XPF, la version papier, -XDB ou -XDF, la version électronique sur disquette, -XCB ou -XCF, la version électronique sur CD-ROM et -XBB ou XBF, une base de données.

Pour commander les produits

Pour commander par téléphone, ayez en main :

- Le titre
- Le numéro au catalogue
- Le numéro de volume
- Le numéro de l'édition
- Votre numéro de carte de crédit.


Au Canada et aux États-Unis, composez le : **1 800 267-6677**
Pour les autres pays, composez le : **1 613 951-7277**
Pour envoyer votre commande par télécopieur, composez le : **1 877 287-4369**
Pour un changement d'adresse ou pour connaître l'état de votre compte, composez le : **1 800 700-1033**

Pour commander par la poste, écrivez à : Finances, immeuble R.-H.-Coats, 6^e étage, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. Veuillez inclure un chèque ou un mandat-poste à l'ordre du **Receveur général du Canada/Publications**. Au Canada, ajoutez 7 % de TPS et la TVP en vigueur.

Pour commander par Internet, écrivez à : infostats@statcan.ca ou téléchargez la version électronique en vous rendant au site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca). À la page *Nos produits et services*, sous *Parcourir les publications Internet*, choisissez *Payantes*.

Les agents libraires agréés et autres librairies vendent aussi les publications de Statistique Canada.

Catalogue 11-001-XIF (Anglais) 11-001-XIF (Français)



Le Quotidien

Statistique Canada

Le jeudi 6 juin 1997
Nouvelles versions à 8 h et 13 h

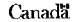

PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS

- **Transport urbain, 1996** 2
Malgré la priorité accordée aux services de transport urbain, les Canadiens y ont de moins en moins recours. En 1996, les Canadiens ont effectué en moyenne quelque 65 déplacements au travail par les services de transport urbain, soit le niveau le plus bas enregistré au cours des 25 dernières années.
- **Productivité, rémunération horaire et coût unitaire de la main-d'œuvre, 1996** 5
À l'instar de la croissance de l'industrie et des emplois, la hausse de la productivité des entreprises manufacturières en 1996 fut considérablement ralentie.

AUTRES COMMUNIQUÉS

- Indice de l'offre d'emploi, mai 1997 10
- Épargne sur les anticipatifs à court terme 10
- Autorité de la concurrence, surveillance horizontale le 31 mai 1997 11
- Production d'œufs, avril 1997 11

NOUVELLES PARUTIONS 10



Bulletin officiel de diffusion des données de Statistique Canada

Numéro au catalogue 11-001-XIF.

Publié tous les jours ouvrables par la Division des communications, Statistique Canada, Immeuble R.-H.-Coats, 10^e étage, section G, Ottawa, K1A 0T6.

Pour consulter *Le Quotidien* sur Internet, visitez notre site à l'adresse <http://www.statcan.ca>.
Pour le recevoir par courrier électronique tous les matins, envoyez un message à lstproc@statcan.ca. Laissez en blanc la ligne de l'objet. Dans le corps du message, tapez : subscribe quotidien prénom et nom.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2004. Il est permis de citer la présente publication dans les journaux et les magazines ainsi qu'à la radio et à la télévision à condition d'en indiquer la source : Statistique Canada. Toute autre forme de reproduction est permise sous réserve de mention de la source, comme suit, dans chaque exemplaire : Statistique Canada, *Le Quotidien*, numéro 11-001-XIF au catalogue, date et numéros de page.